

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Comité Régional de l'Habitat Nord-Pas-de-Calais
Séance Plénière du 5 novembre 2014
Le système national d'enregistrement (SNE) de la demande de logement social
Bilan régional et évolutions à venir

1. Les enjeux du système national d'enregistrement

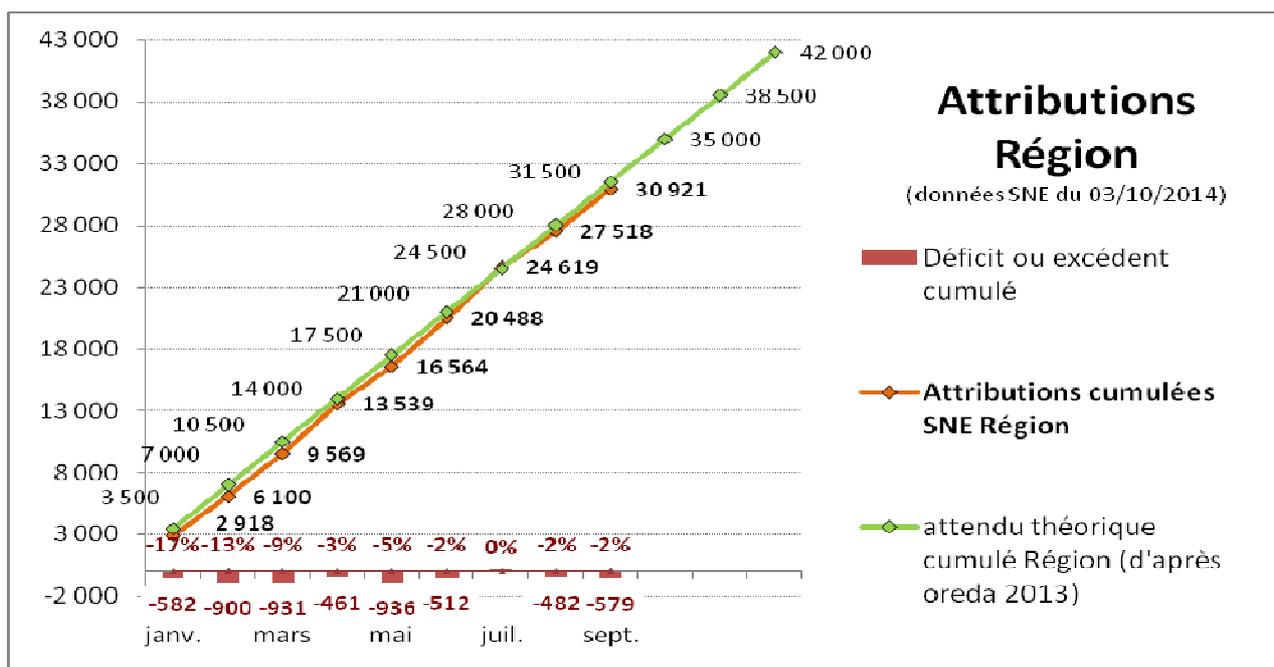
- Via son infocentre, ouvert au 1er semestre 2013, **le SNE joue un rôle clé dans la connaissance de la demande de logement social**, à une maille territoriale fine. Ces données alimentent la conception des politiques publiques du logement, que ce soit au niveau national ou au niveau territorial.
- Le SNE incite les partenaires, bailleurs sociaux, collectivités territoriales et autres réservataires, à gérer de façon plus collective les demandes.
- **Le SNE est la colonne vertébrale du système d'information Logement de l'Etat**. Interfacé avec les systèmes de gestion des bailleurs sociaux mais aussi d'autres systèmes de l'Etat (gestion du DALO et du contingent réservé du Préfet, répertoire du parc locatif social), les données du SNE irriguent ainsi l'ensemble de ces systèmes et participent à la qualité globale et la productivité de nombreux services publics concernés par le logement social.
- **Le SNE servira de base à de nombreuses améliorations initiées par la loi ALUR** : constitution du dossier unique (faculté pour les demandeurs de déposer une seule fois l'ensemble des pièces constitutives du dossier), amélioration de l'information du demandeur, etc...

L'effectivité du SNE et la fiabilité de ses données est donc centrale.

2. Le bon achèvement du déploiement du système national d'enregistrement de la demande de logement social :

a. Le bilan du plan de rattrapage des radiations pour attribution en région

A fin septembre 2014, le nombre théorique d'enregistrements des radiations pour attribution est au niveau de l'attendu, c'est à dire sur la base d'un **rythme annuel proche de 42 000 attributions /an** (voir diagramme ci-dessous).



Ce résultat a été rendu possible par le travail de rattrapage effectué par les bailleurs depuis début 2013 et mis en place avec l'assistance de l'ARHLM, gestionnaire départemental du système national d'enregistrement en lien avec les services de l'Etat locaux et régionaux référents.

b. Les engagements des services enregistreurs en matière de qualité des données du SNE et de service rendu.

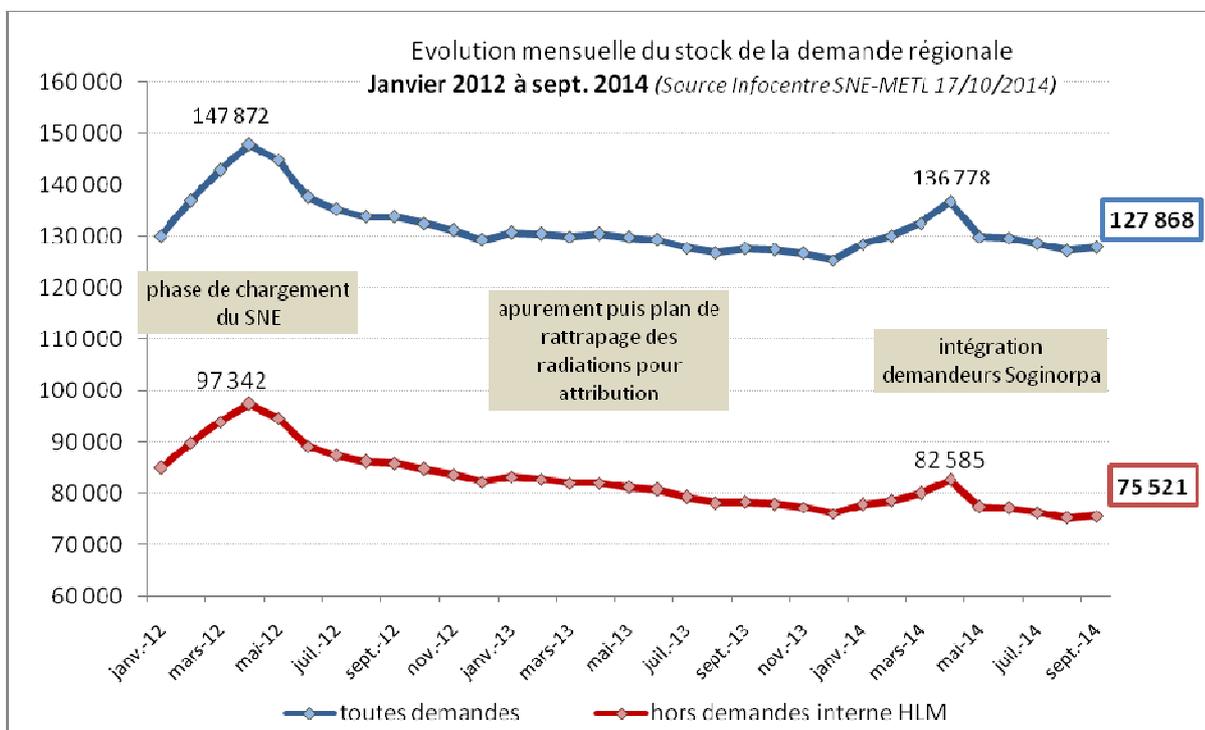
Pour mener ses missions, le gestionnaire territorial dispose d'un ensemble de tableaux de bord de suivi des guichets répondant aux questions courantes de suivi quantitatif et qualitatif de la demande.

Ces rapports lui permettent de produire, pour chaque service enregistreur, une **vingtaine d'indicateurs chiffrés, relatifs à la qualité de l'alimentation du SNE.**

Ils ont été présentés le 10 juin 2014 lors d'une réunion du comité de suivi du SNE, qui réunit les services enregistreurs, le gestionnaire territorial et les services de l'Etat.

Un dispositif de pilotage et de suivi de la qualité de l'alimentation du SNE, basé sur ces indicateurs, sera mis en place de manière partenariale d'ici la fin d'année 2014.

c. Éléments d'état des lieux de la demande régionale : quelques chiffres à fin septembre 2014.



Depuis le 1^{er} janvier 2014 et son passage sous statut HLM, Maisons&Cités SOGINORPA est guichet enregistreur du système national d'enregistrement.

Etat de la demande et des attributions 12 mois glissants (01/10/2013 - 30/09/2014)				Radiations sur 12 derniers mois						
		Demandes en cours au 01/10/2013	Nouvelles Demandes 12 mois	Total Radiées 12 mois	pour abandon	pour attribution	pour irrecevabilité	pour non renou- vellement	pour non réponse	Demandes en cours au 30/09/2014
59	nb de demandes	90 584	62 683	64 324	938	27 369	34	35 974	9	88 943
% Région		71%	64,08%	65,95%	53,36%	65,16%	89,47%	66,98%	56,25%	69,56%
62	nb de demandes	36 996	35 133	33 204	820	14 636	4	17 737	7	38 925
% Région		29%	35,92%	34,05%	46,64%	34,84%	10,53%	33,02%	43,75%	30,44%
Région	nb de demandes	127 580	97 816	97 528	1 758	42 005	38	53 711	16	127 868

Demandes en cours selon le type de logement recherché (fin septembre 2014)

Chambre	T1	T2	T3	T4	T5	T6 ou plus
1,35%	9,85%	30,40%	34,20%	20,30%	3,60%	0,30%

d. Observation statistique régionale de la demande et des attributions

L'ARHLM met à disposition sur son site internet l'ensemble des rapports sur l'évolution du stock, l'analyse des demandes en cours et l'analyse des demandes satisfaites.

Dernières données mises en ligne : état des lieux de la demande régionale au **01/01/2014**.

- **10 rapports sur l'analyse des demandes en cours au 01/01/2014.**

- **11 rapports sur l'analyse des demandes satisfaites en 2013.**

4 niveaux de granularité seront restitués : région Nord-Pas-de-Calais, département du Nord, département du Pas-de-Calais et 15 grands EPCI de la région.

Pour télécharger les rapports :

<http://www.hlm-nord-pas-de-calais.org/SitePages/Le-Centre-de-Ressources/Demande-Unique.aspx>

3. Les impacts de la loi ALUR sur le SNE : la mise en œuvre du portail grand public (PGP) d'enregistrement en ligne de la demande de logement social.

a. Contexte

La création du portail grand public de dépôt en ligne des demandes de logement social, mis en œuvre par le Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires (METL) s'inscrit dans un contexte d'exigence croissante en matière de transparence et de lisibilité du processus d'obtention d'un logement social pour les demandeurs.

La faculté de déposer sa demande de logement social en ligne est en outre inscrite dans le projet de loi ALUR : il s'agit de mettre le demandeur au centre du dispositif de demande de logement et de faciliter l'enregistrement. Enfin, le recours au téléservice, mis en œuvre pour de nombreux services publics, est devenu incontournable.

b. Objectifs

Les objectifs sont multiples :

- **Permettre aux demandeurs, directement sur Internet, sans devoir se déplacer à un guichet enregistreur, de déposer leur demande de logement social, modifier leur demande et renouveler leur demande.**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Certifiée ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004)

44 rue de Tournai - CS 40259 - F 59019 LILLE CEDEX

Tél ; +33 320134848 - Fax +33 320134878 - <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

- Apporter **plus de transparence** et **permettre aux demandeurs de faire des choix éclairés**, en les informant sur le contexte local en matière de logement social (nombre de logements sociaux, nombre d'attributions, etc.) sur le(s) territoire(s) sur le(s)quel(s) porte leur demande de logement.
- **Alléger les coûts** liés à l'envoi des préavis de renouvellement (2M€ par an actuellement).
- Constituer, **à terme**, un **dossier unique** de demande de logement social grâce à la **dématérialisation des pièces justificatives** nécessaires à l'instruction.

c. Calendrier

Depuis fin 2013 : possibilité de renouveler sa demande en ligne. Seules les personnes concernées par un renouvellement sont informées de cette possibilité, au moment de la réception de leur préavis de renouvellement.

Il est à noter que la nouvelle version du SNE prévue pour novembre 2014 introduit la publication à la commune, sur le PGP, de l'état du parc de logements et de la demande (nombre de logements, nombre de demandes en attente et nombre d'attributions en année n-2- Art. L441-2-6 du CCH).

1^{er} trimestre 2015 : dépôt des demandes nouvelles (primo-demandes) en ligne dès que le GIP SNE, créé par ALUR, sera opérationnel.

A cette occasion, le PGP sera enrichi d'un annuaire des services enregistreurs, en charge de délivrer des informations au demandeur de logement social.

Les demandes saisies en ligne sont directement déversées dans le SNE et visibles par les guichets enregistreurs du territoire concerné.

Autres chantiers 2015 du SNE : la version du SNE relative au « Dossier unique » (partage des pièces nécessaires à l'instruction par numérisation et téléchargement) est prévue pour le premier trimestre 2015, mais dans un 1^{er} temps, seules quelques régions pilotes rentreront dans l'expérimentation.